

Mobilisation pour l'école à la maison



SIPA PRESS

Le gouvernement a programmé la fin de l'instruction à domicile dans son projet de loi « confortant les principes républicains ». Quelque 50 000 enfants sont concernés. Leurs parents ne veulent pas faire les frais de la lutte contre le séparatisme islamiste.

Page 6

Les partisans de l'école à la maison se mobilisent contre son interdiction

Quelque 50 000 enfants sont concernés en France. Leurs parents ne veulent pas faire les frais de la lutte contre le séparatisme islamiste

Home sweet home

Le gouvernement a programmé la fin de l'instruction à domicile dans son projet de loi « confortant les principes républicains », qui sera présenté en Conseil des ministres le 9 décembre. Le texte prévoit la scolarisation obligatoire de trois à 16 ans, dans un établissement public ou privé. Jeudi, une visioconférence organisée par la députée LR Anne-Laure Blin sur le sujet a réuni une centaine de participants (parlementaires et représentants des familles).

Marie-Amélie Lombard-Latune

Une nouvelle guerre scolaire ? Le feu couve et l'incendie n'est pas exclu depuis que le président de la République a, dans son discours aux Mureaux le 2 octobre, annoncé la fin de l'instruction à domicile. L'école à la maison, la liberté de l'enseignement et les valeurs familiales qui seraient « sacrifiées » sur l'autel de la lutte contre le séparatisme islamiste : la matière est hautement

inflammable.

Le projet de loi, tel qu'il a été transmis au Conseil d'Etat, pose le principe de la scolarisation obligatoire des enfants de 3 à 16 ans - et non plus de la seule obligation d'instruction, comme aujourd'hui. Environ 50 000 enfants sont concernés, ce mode d'éducation restant marginal (0,4% de la population d'âge scolaire) mais augmentant de façon constante (ils étaient 35 000 en 2017). Pour 20 000 d'entre eux, qui suivent les cours

du Cned, des raisons médicales expliquent ce choix. La mouvance IEF (pour « instruction en famille »), comme elle se nomme, se mobilise. Elle a des arguments, des relais d'opinion, des appuis politiques mais une faiblesse évidente, sa disparité. Difficile, en effet, de mettre une même étiquette sur les catholiques traditionalistes, les adeptes des pédagogies Montessori ou Freinet, les « bobos » se regroupant à quelques familles pour appointer un précepteur, la tendance libertaire qui voit dans l'école un instrument d'« oppression » et de « dressage » ou encore les proches de sectes, coupés du monde. C'est donc un assemblage hétéroclite qui tente aujourd'hui de rallier l'opinion publique à sa cause.

« **Gesticulation** ». Principal argument : le gouvernement se trompe de cible. Ce n'est pas en s'attaquant à l'école à la maison qu'il réglera la question de l'embrigadement islamiste, pas question de subir les dégâts collatéraux de la lutte contre l'endoctrinement salafiste : « Le gouvernement nous accuse de "faire le jeu des islamistes". C'est de la gesticulation politique. Interdire l'instruction en famille ne servira à rien. Ce sera même contre-productif car cela poussera encore plus les islamistes vers la clandestinité », assure l'une des figures du mouvement, Anne Coffinier, présidente de l'association Créer son école. Catholique revendiquée, très investie dans le secteur « hors contrat », elle juge opportun d'unir ses forces à l'IEF.

Depuis des semaines, l'exécutif, lui, alerte sur ces structures qui, dans les banlieues, accueillent des petites filles de deux ou trois ans, en voile intégral, parfois gantées, dans des hangars sans fenêtre. Des « fantômes de la République », souligne Gérard Darmanin, rappelant que de telles « écoles », souvent structurées autour de librairies islamiques, ont été récemment fermées en Seine-Saint-Denis. Sans compter les innombrables associations qui, sous couvert de faire du périscolaire, s'apparentent à des madrasas. Le Coran étudié jusqu'à deux heures par jour : tel était le programme pour quelque 300 enfants de la vallée du Rhône.

L'école à la maison est l'instrument de prédilection du séparatisme islamiste, de tous ceux qui veulent faire sécession avec la République, répètent les partisans de son interdiction, qui soulignent l'inefficacité des contrôles que peut en théorie effectuer l'Education nationale.

Chapelles. Enfin, les nouveaux « hussards »

avancent un argument de principe : « L'école n'est jamais une punition. C'est une belle promesse de la République ! », lançait mercredi le ministre de l'Intérieur au présentateur de la matinale d'Europe 1, Matthieu Belliard, autre étendard du homeschooling. Et Gérard Darmanin d'ajouter : « Si nous n'étions pas en état de guerre et de difficultés très fortes avec l'islamisme politique, nous n'embêterions pas les gens dans leurs habitudes prises. »

Le camp des IEF veut désormais lancer une double offensive, politique - en sensibilisant les parlementaires - et juridique. « Nous avons des alliés partout », assure Anne Coffinier, citant des noms du PS au RN. De quoi constituer une opposition au projet de loi ? Pas évident tant les positions sont partagées, au sein même des partis. Y compris au sein de LREM. « Ça discute beaucoup. On reçoit des mails, des demandes de rendez-vous », confirme Anne-Christine Lang, députée de Paris et spécialiste de l'éducation dans la majorité. Favorable, sur le fond, au projet de loi, elle n'élude cependant pas le débat : « Que l'école soit parfois peu innovante, trop normative, il faut aussi l'entendre. »

Les Républicains, où des « chapelles » différentes cohabitent, n'ont pas arrêté de position commune même si « l'école libre » et le « hors contrat » restent, dans leur électorat, des valeurs sûres. « Le sujet monte. Il serait quand même paradoxal de restreindre les libertés de personnes qui ne posent aucun problème. Ce serait tomber dans le piège de l'islamisme, affirme Patrick Hetzel, député LR du Bas-Rhin et ancien recteur. Jusqu'à quel point la détermination du gouvernement n'est-elle que de l'affichage ? Une censure du Conseil constitutionnel lui permettrait de dire : "On a voulu agir mais on nous en empêche." »

Dans la note explicative qui accompagne le projet de loi, il est écrit, en tête de chapitre, que « l'investissement de l'éducation par les mouvements séparatistes est l'un des dangers les plus graves contre lequel la République doit se donner les moyens d'agir ». Une forme de préambule.

@malombard

« Il serait quand même paradoxal de restreindre les libertés de personnes qui ne posent aucun problème. Ce serait tomber dans le piège de l'islamisme »



SIPA PRESS

Des catholiques traditionalistes aux adeptes de la méthode Montessori, les partisans de **l'instruction à la maison** sont regroupés sous des tendances très diverses.